



**Mémoire pour les consultations prébudgétaires
en vue du prochain budget provincial 2025-2026**

14 février 2025

Soumis par :
Ariane Charbonneau, Directrice générale
Société professionnelle des auteurs, compositeurs du Québec et des artistes entrepreneurs
(SPACQ-AE)
acharbonneau@spacq-ae.ca

LISTE DES RECOMMANDATIONS

Recommandation 1 : Que le financement pour le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) soit augmenté à 200 millions \$ pour 2025-2026, afin de soutenir les organismes (soutien à la mission, à la programmation spécifique et aux activités) et les bourses destinées aux artistes professionnels.

Recommandation 2 : Que l'enveloppe pour le financement du Volet 3 de la SODEC pour les artistes entrepreneur.e.s soit maintenue et pérennisée, au-delà de 2026.

Recommandation 3 : Que des sommes soient allouées pour le développement de public et la mise en valeur des produits francophones dans l'environnement numérique.

INTRODUCTION

Au nom de nos membres, nous tenons à remercier le Ministre des Finances de nous donner l'occasion de présenter ce mémoire prébudgétaire.

Les auteurs, compositeurs, compositeurs de musique de commande et les artistes entrepreneurs sont des membres actifs de l'industrie, contribuant ainsi à l'économie québécoise à travers leurs œuvres et leurs productions.

Depuis les dernières années, nous assistons à de grands changements au niveau des moyens technologiques et des comportements des consommateurs. Il existe désormais un marché mondial de la musique, sur lequel nous avons peu de contrôle. La population québécoise n'est pas encouragée à consommer des contenus musicaux québécois et est conséquemment de moins en moins exposée à sa propre musique. Nous assistons à une vraie explosion des barrières de la consommation de la musique, où la musique francophone, tout particulièrement, voit sa part de marché reculer sans cesse. Si nous voulons assurer la survie de nos créateurs, nous devons privilégier la promotion d'initiatives concrètes favorisant la découvrabilité. Si nous avons une plus grande exposition à nos musiques, nous aurions une plus grande consommation de nos musiques.

Il est donc crucial que le gouvernement mette en œuvre un financement stable et récurrent en vue de pérenniser le soutien à l'industrie de la musique pour contribuer à l'accroissement du potentiel économique et du rayonnement du Québec.

À PROPOS DE LA SPACQ-AE

La Société professionnelle des auteurs, des compositeurs du Québec et des artistes entrepreneurs (SPACQ-AE) est une association qui représente les intérêts moraux, économiques et professionnels des auteur-e-s de chansons, des artistes entrepreneur-se-s francophones à travers le Canada et de tous les compositeur-trice-s de musique au Québec.

La SPACQ-AE œuvre au respect des conditions de travail des auteurs, des compositeurs et des artistes entrepreneurs depuis plus de 44 ans.

RECOMMANDATION 1: Que le financement pour le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) soit augmenté à 200 millions \$ pour 2025-2026, afin de soutenir les organismes (soutien à la mission, à la programmation spécifique et aux activités) et les bourses destinées aux artistes professionnels.

Soutien aux organismes

Depuis la fin de la pandémie de COVID-19, le budget de dépenses du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) connaît un déclin, tandis que les besoins des organisations culturelles et des artistes ne cessent de croître. Déjà fragilisé par la crise sanitaire, le secteur culturel subit désormais une pression inflationniste considérable, exacerbant encore davantage la nécessité d'un soutien financier accru.

Entre 2018-2019 (93,1 M\$) et 2024-2025 (93,8 M\$), le budget total alloué aux organismes via le programme Soutien à la mission n'a augmenté que de 0,8 %, alors que l'inflation a atteint 22 % durant cette même période. En 2024, les demandes de subventions déposées par les organisations culturelles dans le cadre de ce programme représentaient 151 millions \$, alors que le CALQ ne disposait que de 94 millions \$ pour y répondre. Cette situation inédite marque un écart record de 61 % entre les besoins exprimés et la capacité de financement du CALQ, et ce, malgré la prudence des organismes, qui ont limité leurs demandes au strict nécessaire pour maintenir leurs acquis.

Par ailleurs, sur une période de quatre ans, le montant octroyé aux organismes via le programme de Soutien à la mission a été augmenté en moyenne de seulement 7 % par rapport à 2017, bien en deçà de l'inflation qui s'élève à 22 %. De nombreuses structures n'ont reçu aucune bonification de leur subvention au fonctionnement, fragilisant leur viabilité à long terme.

Les sommes additionnelles temporaires accordées par le Conseil du trésor dans le budget 2024-2025, soit 4,8 M\$, combinées à l'effort supplémentaire de 15 M\$, demeurent largement insuffisantes pour répondre aux besoins criants du secteur culturel.

La SPACQ-AE recommande une augmentation du budget du CALQ afin de le porter à 200 millions \$, tout en privilégiant un soutien accru aux artistes et aux plus petites structures, plutôt que de concentrer les fonds sur les grandes institutions qui absorbent une grande portion du financement du CALQ. Il s'agit d'un enjeu d'équilibre dans l'allocation des ressources, entre le maintien du soutien aux grandes institutions, qui jouent un rôle structurant mais mobilisent des budgets substantiels, et la nécessité de rééquilibrer le financement en faveur des artistes et des plus petits organismes, dont la viabilité demeure précaire mais essentielle à la diversité du paysage culturel québécois.

Bourses aux artistes

Le budget alloué aux bourses aux artistes est inchangé depuis près de 20 ans, stagnation qui contraste fortement avec une inflation de 53 % sur la même période. Bien qu'une enveloppe additionnelle de 10 millions \$ ait été octroyée ces dernières années, celle-ci arrivera à échéance en 2024-2025, sans garantie de reconduction.

Dans ce contexte, il est impératif d'assurer le maintien et l'augmentation de cette enveloppe, afin de garantir aux artistes un soutien à la hauteur des défis économiques qu'ils rencontrent et de préserver la vitalité de la création québécoise.

RECOMMANDATION 2: Que l'enveloppe pour le financement du Volet 3 de la SODEC pour les artistes entrepreneur.e.s soit maintenue et pérennisée, au-delà de 2026.

Un soutien essentiel aux principaux producteurs d'enregistrements sonores au Québec

La majorité des albums et singles publiés au Québec sont produits par des autoproducteurs, c'est-à-dire des artistes qui gèrent eux-mêmes la production, la promotion et la distribution de leur musique. Sans un financement adéquat, ces artistes risquent de voir leur capacité à créer et diffuser leur travail compromise, réduisant ainsi la diversité musicale québécoise.

Un levier économique et artistique incontournable

Les artistes entrepreneur.e.s ne sont pas seulement des créateurs : ils sont aussi des gestionnaires qui génèrent des emplois et dynamisent l'industrie musicale locale. En leur offrant un accès stable au financement, le Volet 3 de la SODEC assure un développement économique et artistique structurant, tout en favorisant une production musicale variée et indépendante.

Un mécanisme essentiel pour la compétitivité et le rayonnement international

Dans un marché où les contenus musicaux anglophones dominent, le soutien aux autoproducteurs d'ici est un enjeu d'équité et de compétitivité. L'accès à des ressources financières permet aux artistes de produire des enregistrements de qualité professionnelle, d'investir en promotion et de percer sur la scène nationale et internationale.

Un programme adapté aux réalités actuelles du marché

Avec la transformation des modèles économiques de la musique (autoproduction, plateformes numériques, indépendance des artistes), le Volet 3 répond à une réalité incontournable du secteur. Couper cette enveloppe après 2026 reviendrait à priver les acteurs les plus dynamiques de l'industrie d'un soutien structurant et essentiel à leur pérennité.

RECOMANDATION 3 : Que des sommes soient allouées pour le développement de public et la mise en valeur des produits francophones dans l'environnement numérique.

Le gouvernement du Québec doit consacrer des investissements substantiels au développement des publics, afin de permettre à l'ensemble de la population québécoise de mieux découvrir et s'approprier sa propre culture. Tous les secteurs culturels partagent une même difficulté : rejoindre efficacement le public québécois et assurer la visibilité de leurs œuvres.

La situation est particulièrement préoccupante dans le domaine musical¹. La musique québécoise ne représente actuellement que 8 % de la part de marché sur les plateformes de musique en ligne au Québec, tandis que la musique francophone québécoise ne

¹ <https://www.spacq-ae.ca/wp-content/uploads/2024/10/MemoireAPEMSPACQ-AE-DecouvribiliteQuebec8juil2024.pdf>

constitue que 5 % des écoutes². Ces chiffres témoignent d'un enjeu majeur de découvrabilité et de rayonnement.

Les travaux de recherche menés par la professeure Michèle Rioux au sein du Département de science politique de l'UQAM ont par ailleurs confirmé et mis en lumière l'existence de barrières à la découvrabilité des contenus québécois. Ces obstacles ont des répercussions négatives notables, non seulement sur la diversité des expressions culturelles, mais également sur les revenus des industries musicales et l'efficacité des politiques publiques³. La méthodologie développée par son équipe repose sur l'analyse de quatre niveaux de découvrabilité : la présence d'un produit en ligne, la visibilité, la recommandation et la consommation.

Par ailleurs, parmi les objectifs du Plan pour la langue française le gouvernement reconnaît le rôle de nos musiques pour préserver le français. Cette reconnaissance est également reflétée dans deux des neuf grandes priorités gouvernementales en matière de culture, à savoir :

- * l'augmentation de l'offre culturelle francophone et de son accessibilité
- * l'augmentation de la disponibilité et de la mise en valeur des produits francophones dans l'environnement numérique

Parmi les quatre orientations du Plan stratégique du RADN (Réseau des Agents de développement numérique) on identifie de « Favoriser le rayonnement et la découvrabilité des contenus culturels en ligne ». Malgré la bonne nouvelle concernant la reconduction du programme essentiel du RADN du MCCQ pour trois ans, nos organisations ont des ressources limitées pour mener des projets numériques et pour en assurer la continuité. Dans cette perspective, il apparaît impératif de renforcer le soutien aux initiatives collectives de promotion afin de favoriser la découvrabilité de la musique québécoise, encourager la population à s'y intéresser et assurer sa pérennité. Trop souvent, les financements alloués se limitent aux phases de création des projets, sans qu'aucune mesure ne soit mise en place pour assurer leur continuité et leur structuration à long terme (pérennisation des infrastructures numériques, soutien aux nouvelles initiatives, etc.)⁴.

En l'absence d'un accroissement du soutien à la mission des organismes culturels, ces derniers ne disposent pas des ressources nécessaires pour poursuivre et développer des initiatives durables. Il est donc essentiel d'adopter une vision stratégique et concertée qui permettra à la musique québécoise de conquérir et fidéliser son public, de contribuer activement à la préservation du français et de s'imposer comme un acteur incontournable du paysage culturel, tant au Québec qu'à l'international.

² <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/consommation-enregistrements-musicaux-quebec-2023.pdf>

³ <https://actualites.uqam.ca/2025/reduire-les-barrieres-a-la-decouvrabilite-des-produits-culturels-en-ligne/>

⁴ <https://musiqc.ca/pages/faq>

CONCLUSION

Le soutien du gouvernement du Québec, notamment par l'entremise du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) et de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC), est essentiel à la survie de notre association et à la pérennité des artistes que nous représentons. L'ensemble des organismes du secteur culturel fait face à des défis financiers majeurs, rendant la situation urgente. Il est impératif d'intervenir sans délai en priorisant un soutien structurel, durable et adapté aux réalités du milieu artistique québécois.

Les artistes, ainsi que les travailleurs et travailleuses du secteur des arts, ont impérieusement besoin d'engagements financiers récurrents de la part du gouvernement. Un tel engagement est indispensable pour assurer la vitalité et le rayonnement de la culture québécoise, qui doit rester forte, dynamique et accessible à toutes les générations.

Au-delà de sa contribution économique substantielle, la culture joue un rôle fondamental dans la construction de l'identité québécoise et dans la reconnaissance du Québec comme nation distincte en Amérique du Nord et à l'international. Dans un contexte marqué par d'importantes mutations et de multiples menaces à notre singularité culturelle, un financement insuffisant mettrait en péril notre capacité à préserver et promouvoir notre patrimoine artistique et linguistique. Il est donc impératif d'agir maintenant afin d'éviter un recul irréversible du rayonnement de la culture québécoise.

Nous espérons que le gouvernement se joindra à notre appel en déployant un soutien accru et en élaborant un cadre budgétaire cohérent et structurant, permettant ainsi aux auteurs, compositeurs et artistes entrepreneur.e.s de contribuer pleinement à l'enrichissement du paysage culturel québécois et à la prospérité de notre économie.

Nous vous remercions de nous offrir cette tribune pour exprimer nos préoccupations, alors que l'ensemble des Québécoises et Québécois attendent du budget 2025-2026 des mesures concrètes pour bâtir un avenir juste, inclusif et prospère, où la culture demeure un pilier central de notre identité collective.